



P 1803

ID 4990

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Madame Claudine THILL

Luxembourg, le 1^{er} mars 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 1803 – 1757

Madame,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 24 février 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

En effet, votre demande de pétition publique est similaire à la pétition publique 1778 - Sauver, réanimer ET SURTOUT GARDER EN VIE le secteur HORESCA..., déposée le 28.01.2021. Partant votre demande est irrecevable en raison de l'article 168, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés